

Secteur non-marchand : travail effectué pendant le temps libre

Un nouveau statut devrait voir le jour à partir du 1^{er} janvier 2018, qui autorisera les personnes qui travaillent pendant leur temps libre dans des fonctions spécifiques du secteur non marchand, à disposer de revenus complémentaires allant jusqu'à 500 € par mois et 6.000 € par an et qui ne seront pas taxés.

Exemples d'activités : animateur dans le domaine socioculturel, formateur ou conférencier sur des thèmes sociétaux, accueil extrascolaire des enfants, guide, etc.

Ce statut sera toutefois réservé aux personnes déjà occupées dans le cadre d'un contrat de travail à minimum 4/5 temps, ainsi qu'aux pensionnés et aux indépendants à titre principal.

Cette mesure est présentée par le gouvernement fédéral comme une aide supplémentaire à la vie associative.

Marchés publics : augmentation à 30.000 € du seuil des marchés de faible montant

Le seuil relatif aux marchés de faible montant est passé de 8.500 € à 30.000 € (hors TVA). En d'autres termes, si votre association fait appel à un prestataire extérieur pour un montant inférieur à 30.000 €, elle pourra désormais le faire sur simple « facture acceptée ». Cette facture vaudra comme preuve de la conclusion du marché. D'autres documents ne seront plus nécessaires, bien que la réalisation d'un bon de commande soit tout de même conseillée. Dans une optique de gestion en bon père de famille, il est également recommandé de comparer plusieurs offres. Mais la manière dont cette « consultation du marché » a lieu n'est désormais plus soumise à des exigences de forme, comme c'est le cas pour des marchés supérieurs à 30.000 €. Une simple demande par téléphone ou une comparaison de différents sites internet pourra donc suffire.

Relire à ce sujet un précédent « coin du juriste » concernant la réglementation sur les marchés publics :

http://www.reseau-idee.be/inforidee/pdf/Infor_3_2015.pdf

Durée du préavis à partir du 01/01/2018

Les délais de préavis durant les 6 premiers mois d'occupation du travailleur seront modifiés, à partir du 1^{er} janvier 2018. Ce préavis sera d'1 semaine en dessous de 3 mois d'ancienneté, puis :

Ancienneté	> 3 mois et < 4 mois	> 4 mois et < 5 mois	> 5 mois et < 6 mois
En 2018	3 semaines	4 semaines	5 semaines

Tous les articles juridiques sont disponibles sur www.reseau-idee.be/le-coin-du-juriste

TVA : régime de la franchise de la taxe

Le seuil du chiffre d'affaires maximal pour l'application du régime de la franchise de la taxe est passé de 15.000 € à 25.000 €. Donc, en dessous de ce montant annuel de 25.000 €, si vous bénéficiez du « régime de la franchise de la taxe » (démarche à faire auprès de votre bureau de TVA), vous n'êtes pas tenu de facturer la TVA.

https://finances.belgium.be/fr/entreprises/tva/assujettissement_a_la_tva/regime_franchise_de_la_taxe

Les ASBL bientôt intégrées au code des sociétés ?

Un projet de réforme du Code des sociétés, qui y intégrerait les ASBL, est actuellement en chantier au sein du cabinet du Ministre de la Justice. A ce jour, aucun texte de loi n'est disponible, mais des informations filtrent et voici quelques implications que cette réforme pourrait instaurer en ce qui concerne le fonctionnement des ASBL :

- * Le droit des faillites deviendrait applicable pour une ASBL : il ne faudrait donc plus nécessairement procéder à la liquidation de l'ASBL (c-à-d vendre les biens et licencier le personnel). Mais quel serait l'impact de la liquidation/faillite sur les agréments en matière de subvention : perte d'agrément ? Quid des subventions à recevoir ? Idem pour l'impact sur des subsides européens : en principe vous risqueriez de perdre le subside (et obligation de rembourser ce qui aurait été perçu comme avances ?). Cela pourrait en outre avoir comme conséquence d'augmenter la responsabilité des administrateurs en cas de faillite. Dans ce cas, il serait encore plus difficile de trouver des volontaires pour être administrateurs bénévoles au sein d'une ASBL...
- * Les ASBL pourraient toujours avoir des activités commerciales, mais le caractère obligatoirement accessoire de ces activités par rapport à l'objet social serait levé. Cela impliquerait l'application de l'impôt des sociétés (ISOC) pour ces ASBL, avec peut-être une exception pour les très petites ASBL.
- * Si les ASBL peuvent mener des activités de nature économique/commerciale, seront-elles également soumises aux règles de concurrence ? N'y a-t-il pas un risque important que des ASBL, même avec un infime volet économique, soient considérées uniquement sous l'angle marchand et que cela s'applique à l'entièreté des activités de cette ASBL ? A l'extrême, une ASBL qui bénéficie de fonds publics pourrait-elle être attaquée pour concurrence déloyale par rapport à d'autres entreprises marchandes se situant dans le même domaine d'activité ?
- * Les risques pour les ASBL se situent également au niveau des effets indirects de la taxation (ISOC), et notamment en ce qui concerne la possibilité de répondre encore aux obligations pour l'immunisation fiscale des dons.
- * La loi sur le volontariat pourrait ne plus s'appliquer en ce qui concerne le remboursement forfaitaire des volontaires, étant donné l'application potentielle de l'ISOC. Quel est le risque également que les volontaires deviennent dans les faits une main d'œuvre bon marché ? De plus, la possibilité pour les chômeurs, les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale de prester du volontariat risque d'être réduite.
- * Toutes les ASBL devront déclarer leurs sources de financement, en indiquant, dans leurs comptes annuels, l'identité de leurs bailleurs de fonds et les montants perçus.

Dès que les textes de loi seront disponibles, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de la législation.

CÔTÉ MEMBRES

MAISONS DE JEUNES VERTES : quelles passerelles avec les associations d'ErE ?

Ce 2 octobre 2017, près de 160 personnes issues de Centres de Jeunes, étaient réunies au Domaine de Mozet pour une première journée d'échanges de pratiques et réflexions éco-citoyennes dans le cadre du projet #mjverte. On peut parler d'un engouement ! Quels liens avec les acteurs de l'ErE ? Echanges avec quelques protagonistes, au sein du Réseau IDée et du secteur « Centres de jeunes ».

Du projet MJ verte au collectif MJ verte

Le projet MJ verte a été initié en 2013 en Brabant wallon.

Objectif : rassembler des Maisons de Jeunes déjà actives dans des projets de développement durable et inciter d'autres à se lancer. Autour de 5 angles d'approche : l'alimentation, les boissons, le Do It Yourself & la réutilisation, l'éco-construction, l'énergie.

Le projet MJ verte s'appuie sur une charte, un label, un festival bio-acoustique et la mise en œuvre d'expérimentations avec les jeunes au jour le jour. Aujourd'hui, la démarche s'est ouverte à l'ensemble des Maisons de Jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec la récente naissance du Collectif MJ Verte

Site : <http://mjverte.be> - Facebook : Collectif MJ Verte



Photo : Nathalie Heusquin

Brassage de bières, pressage de jus de pommes, fabrication de produits d'entretien et cosmétiques bio, confection de meubles récup', fabrication d'une éolienne, stage d'autoconstruction en terre-paille, formation potager, festival « Amour en vers » sans électricité, atelier de réparation vélo, un dîner parfaitement durable, Goodplanet challenges, Camp Lanta... Les initiatives concrètes de projets éco-citoyens sont nombreuses parmi les Maisons de Jeunes, MJ verte ou non... Pionnier des MJ vertes et cheville ouvrière de la journée, Jimmy, animateur socio-naturel à la MJ Antistatic (Tubize), voit en ces projets éco-citoyens « un levier pour changer les modes de gestion des Centres de Jeunes, pour sensibiliser les jeunes et pour changer la planète avec eux. »¹

En MJ, tout part des jeunes...

Coordinateur de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Rixensart, David De Bel s'est fort impliqué dans l'organisation de la journée MJ Verte. Il nous plante le décor du travail avec les jeunes en MJ: « Nous partons d'actions et après vient le débat, la réflexion. On s'est rendu compte que si on commence par la réflexion, ils accrochent très peu. Les jeunes n'ont pas envie d'attendre, c'est maintenant, tout de suite qu'ils veulent agir, et pas attendre une autorisation six mois plus tard comme c'est le cas dans beaucoup de structures qui les entourent... Dans une MJ, quand une action est menée, une grande partie des jeunes est informée, une partie de ceux-ci est sensibilisée, une moindre partie participe, une plus petite partie encore devient partie prenante et seul un groupe restreint est instigateur... »

« A la MJC de Rixensart, par exemple, on a lancé une culture de champignons dans des buches de bois : quatre jeunes étaient hyper preneurs et trente autres ont participé d'une manière ou d'une autre : pour arro-

ser les buches, pour cueillir, pour déguster... On a pu lancer cette activité grâce à un budget MJ verte. On a acheté du mycélium pour 50 € et on a produit 40 kg de pleurotes ! » Au plaisir du projet, se sont ajoutées la réflexion et la conscientisation sur la (sur)consommation.

La réflexion se fait plutôt lors d'échanges informels, pendant une activité entre les jeunes. Par exemple, au potager... Avec les plus jeunes de 14 ans, l'animateur va être plus pro-actif : « On va leur proposer de faire eux-mêmes une pizza par exemple. Montrer qu'avec peu d'argent, on peut faire mieux et meilleur, on respecte son corps, on soutient le commerce local, une ferme des environs... Quand les jeunes deviennent transmetteurs, c'est là que cela devient intéressant, c'est un cercle qu'on essaye d'activer... Comme à la MJ Tubize où les jeunes conseillent une autre MJ qui se lance dans l'aquaponie », poursuit David.

☞ suite en page 2

INFOR'IDée est le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion
Réseau IDée
266, rue Royale à 1210 Bruxelles
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79
info@reseau-idee.be
www.reseau-idee.be

Ont collaboré à ce numéro
François BECKERS • Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS • Sandrine HALLET • Damien REVERS • Joëlle VAN DEN BERG • Dominique Willemsens

Mise en page
César CARROCERA GIGANTO



Des pratiques peu habituelles pour les associations d'ErE

Annick Cockaerts, de l'asbl Empreintes, participait à la journée du 2 octobre. Elle estime le travail en MJ bien différent de celui, habituel, des associations d'ErE. « Les MJ ont un public régulier, mais non captif. On y part des demandes et propositions des jeunes et cela demande beaucoup d'adaptation. En ErE, le cadre permet moins de flexibilité. J'ai rencontré à cette journée des animateurs qui se retrouvent seuls à vouloir porter des activités environnementales. Là, ils pourraient tirer bénéfice d'un soutien extérieur, notamment pour sensibiliser les autres animateurs, qui sont parfois eux-mêmes dans une posture très "consommateurs" ! »

Camp Lanta, une collaboration approfondie

Hors des sentiers battus, l'asbl Empreintes-CRIE de Namur mène déjà depuis huit années le Camp Lanta². En collaboration avec des Maisons de jeunes (Andenne, Champion et depuis plusieurs années le Centre Rural de la Bruyère), l'association invite des jeunes, durant l'été, à vivre pendant sept jours en pleine nature sans eau courante et sans électricité. « C'est un vrai défi pour la plupart d'entre eux ! », raconte Nicolas Moulan, qui organise et anime les camps. « C'est une expérience forte, engageante, voire violente, pour ces jeunes qui, pour la plupart, vivent leur premier bivouac. Le camp est préparé avec les jeunes. Il se construit chaque jour avec eux et en fonction de leurs desideratas, tout en mettant l'accent sur une cuisine nature, des pratiques écologiques... » Pas question d'acheter du ketchup, par exemple. Et tout au long du camp, des moments d'évaluation, des conseils avec eux tous les soirs... « En fin de camp, on fait un décompte des consommations : l'eau consommée (cherchée chaque jour à vélo), les km vélo, le coût des repas, la consommation d'énergie, les déchets en kilos... On compare... A 25, on a produit autant de déchets qu'une famille de quatre en une semaine... » Ça aussi, ça fait tache d'huile auprès des jeunes. Pour Nicolas, un tel projet représente au moins 25 journées de travail de préparation, de collaboration avec la MJ... Un investissement très conséquent, mais qui permet de toucher des jeunes, en profondeur, hors des lieux traditionnels.

En Centre de Rencontres et d'Hébergement, l'ErE se décline autrement

« Dans les Centres de Rencontre et d'Hébergement (CRH), le contexte est très différent des Maisons de Jeunes. Ce sont des structures plus importantes, pouvant accueillir au moins 50 jeunes, pour des séjours de 3 à 5 jours », explique Yves Reinkin, de la Coordination des CRH. Parmi ceux-ci, plusieurs centres comme le Domaine de Mozet, proposent déjà des classes vertes.

En signant la charte des MJ vertes, la Coordination s'est engagée dans un processus de transformation. « En 2016, on a commencé par un audit structurel (gestion de l'eau, énergie, alimentation, déchets...) dans tous les Centres de Rencontres et d'Hébergement. En 2017, un double audit est mené pour croiser la cohérence entre la gestion des centres et les pratiques pédagogiques ». Avec l'appui de la Haute Ecole Robert Schuman à Libramont (seul diplôme en tourisme durable) et EFDD (Education et Formation au DD) en vue d'amener une résonnance de

tous les champs du DD dans les animations : citoyenneté, santé, solidarité, environnement. « Notre objectif pour 2018 est de décliner ces analyses en outils, avec la collaboration de Coren pour le management et, en interne, pour la pédagogie. » Pour Yves, l'idée serait de pouvoir décliner à l'horizon 2019 un label « vert » différencié selon les spécificités des MJ, CHR et CIJ. (voir encadré)

Perspectives

Le déploiement du projet MJ verte est, on le voit, moteur de dynamisme et de réseautage au sein des Centres de Jeunes. « Des ponts avec le secteur ErE sont envisagés », nous a précisé Nathalie Heusquin, de la FMJ. « l'objectif du collectif MJ verte en 2018-2019 est notamment d'aller vers les acteurs ErE pour repérer quelques démarches et outils inspirants. » L'expo A table !, découverte par David de la MJC Rixensart au Forum d'outils ErE organisé en octobre par le Réseau IDée, en est une illustration.

« Les MJ sont des lieux de vie des jeunes », observe Mathieu Le Clef, qui connaît les deux secteurs, ayant été cinq ans coordinateur de Maison de Jeunes avant de devenir responsable du Département Mobilisation d'Empreintes. « Les projets concrets de gestion environnementale sont des portes d'entrée propices à mettre en œuvre avec eux, en partant de besoins de la MJ. Pour transformer ces pratiques en démarches d'éducation relative à l'environnement, il faut apporter une dimension critique et ouvrir vers des enjeux plus globaux. Faire le lien entre les différentes actions menées. C'est là que les associations d'ErE peuvent contribuer. »

Y a-t-il un Centre de Jeunes près de chez vous ?

Centres de Jeunes, Maisons de jeunes et cie

Les Maisons de jeunes (MJ), les Centres de Rencontres et d'Hébergement (CRH) et les Centres d'Information des Jeunes (CIJ), sont trois types de structures réunies dans le décret Centres de Jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils visent tous à former des Citoyens Actifs, Responsables, Critiques et Solidaires (CRACS), objectif qui oriente tout le Secteur Jeunesse.

Plusieurs organisations fédèrent ces CJ. Citons : la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone (FMJ - www.fmjbf.org), qui soutient et accompagne le projet et le collectif MJ Verte depuis 5 ans ; la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire (FCJMP - www.fcjmp.be), co-organisatrice de la journée du 02/10/2017. Mais aussi FORJ, Fédération Infor-Jeunes, CIDJ, SIEP, Les Auberges de Jeunes et la Coordination de Centres de Rencontres et d'Hébergement (Coordination-CRH - www.coordination-crh.be) ayant signé la Charte MJ Verte.

Joëlle VAN DEN BERG

Merci à Annick Cockaerts, Mathieu Le Clef et Nicolas Moulan du CRIE de Namur-Empreintes; à Yves Reinkin de la Coordination - CHR; à David De Bel de la MJ Rixensart; ainsi qu'à Nathalie Heusquin, de la FMJ.

¹ Video MJ verte : www.youtube.com/watch?v=UfapuzV3Cmg
² Video Camp Lanta : <https://vimeo.com/49230192>



ÉPINGLÉ POUR VOUS

Numérique : dangers et opportunités pour l'ErE

Dans vos pratiques d'éducation à l'environnement, vous utilisez volontiers des outils numériques ? Vous êtes « déconnecté » et le revendiquez ? Vous hésitez ? Parce que nous ne pouvons plus ignorer la place grandissante du numérique dans notre société, cette journée a notamment pour ambition d'aider chacun, et le secteur de l'ErE, à se positionner...

Ma 20 février 2018
A Bruxelles Environnement
Inscription via www.reseau-idee.be



POINT DE VUE

POUR VIVRE ENSEMBLE DEMAIN A 10 MILLIARDS, CHANGEONS L'EDUCATION ! LES 7 PISTES DE PHILIPPE MEIRIEU

Philippe Meirieu, pédagogue et professeur émérite en Sciences de l'éducation, était l'invité du Collectif des Ecoles en Développement Durable et de l'ASBL Education et Formation au Développement Durable, le 16 octobre dernier à Charleroi. Une conférence passionnante, à destination des enseignants et autres acteurs éducatifs, dont voici des morceaux choisis.



1. Apprentissage du sursis

Apprendre à prendre son temps avant d'agir, sans frustration. Une promesse qui, à l'horizon, va donner plus de joie que la pulsion. Cela nécessite de (s)'offrir quelques minutes de silence pour réfléchir, ne pas encourager la rapidité, sinon la pensée/l'activité mentale ne se développe pas.

C'est apprendre aux enfants (et aux adultes) à ne pas réagir tout de suite, prendre le temps de penser. L'enfant qui apprend à attendre apprend à penser.

2. Rencontre de l'altérité

Comprendre que l'autre ne pense pas comme moi. Rencontrer l'autre, tout comme apprendre à utiliser des outils lors de travaux manuels ; ce n'est pas magique, ça résiste, ça a des lois, ce n'est pas virtuel et c'est bon ! C'est rencontrer la résistance, l'altérité du sujet et de l'objet qui, comme la nature, ne nous obéit pas.

La découverte de l'altérité est au cœur du processus éducatif. Apprendre, c'est se laisser prendre par et dans l'altérité. C'est découvrir et accepter qu'il existe des êtres qui appartiennent à d'autres familles, mais aussi à d'autres quartiers, à d'autres communes, à d'autres pays. Que ces êtres peuvent ne pas vivre comme nous, ne pas parler comme nous, ne pas penser comme nous, tout en partageant avec nous.

3. Apprendre à symboliser

On a aujourd'hui un déficit de symbolisme car on vit dans l'urgence de l'utilitaire. C'est pourquoi il faut continuer de raconter des contes aux enfants, il faut que ce que l'enfant entend, résonne. Le symbolisme, c'est la construction du langage et l'entrée dans la culture.

Nous ne pouvons pas vivre sans symbole, sans nommer ; par exemple symboliser ce qui se cache derrière nos objets « made in china ». Il faut faire exister ce qu'on ne voit pas, ce qu'on ne voit plus.

4. Apprendre à coopérer

L'apprentissage de la coopération, c'est l'apprentissage de la véritable intelligence, c'est l'apprentissage de la prise en compte du désir d'autrui, c'est apprendre à sortir de sa place d'enfant roi, sortir de la rivalité.

Ce sont des projets où chacun a une place ; c'est la capacité à mettre en place la rotation des tâches, l'apprentissage de la solidarité, de l'empathie, de l'entraide. On est plus intelligent à plusieurs !

5. Construire des formes attentionnelles

L'enfant a besoin de rituels structurants : il a besoin que l'on identifie les espaces dédiés et les temps consacrés à chaque activité, non pour le brimer mais, au contraire, pour lui permettre de s'y adonner en toute sécurité. D'où l'intérêt de construire des moments où on regarde la même chose dans le même sens...

6. Le passage du travail à l'œuvre

Essayer de ne pas travailler pour survivre mais plutôt pour créer. On parle de « l'œuvre », d'une œuvre où j'exprime ma créativité, ma singularité. C'est prendre en modèle les artisans, qui sont rigoureux et ont le souci de la perfection.

7. La solidarité

C'est un fait. Nous sommes solidaires et on pourrait en tirer plus parti. Il faut intérioriser le fait que ce que nous faisons a un impact. Nous sommes dans un éco-système : tout agit sur tout. Et « je fais ma part ».

Le plaisir en conclusion

L'enjeu majeur est celui du plaisir. Mais son propre plaisir, le trouve-t-on dans la consommation compulsive ou dans le partage généreux de l'inépuisable ? La consommation ne comble jamais le manque. Il n'y a que l'amitié et l'amour pour le combler.

Apprendre à vivre à 10 milliards, c'est apprendre à partager l'inépuisable.

Dominique WILLEMSSENS